

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 2** **2023-2024**

Code T.TS.SO354.FP2.F.21	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique Aucune	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 30 crédits ECTS	Langue <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais
Organisation temporelle PT 19 du 4ème au 6ème semestre	

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

- Compétences génériques**
- 1 Orienter sa propre formation initiale et continue
 - 6 Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale
 - 7 Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre
 - 8 Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société
 - 9 Evaluer et réorienter l'action
 - 10 Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux.

Objectifs d'apprentissage partie "terrain"

A partir du travail effectué dans le MFP1 dans le cadre du projet de formation professionnelle décrit dans les lignes directrices pour la formation pratique en travail social, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans la 2ème partie du DCPT, dossier "Contrat pédagogique tripartite" selon trois axes généraux :

- 1) Connaissances du milieu institutionnel et de la profession
- 2) Compréhension des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires/usagers
- 3) Pratique de l'intervention en travail social

Objectifs d'apprentissage partie "intégration"

- Etre capable de :
- se positionner dans son processus de formation professionnelle
 - renforcer sa posture réflexive et critique
 - affirmer son identité professionnelle
 - approfondir ses connaissances et compétences dans la mise en oeuvre d'un projet d'intervention
 - approfondir une démarche d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu partie "terrain"

- Elaboration et rédaction du "contrat pédagogique tripartite"
- Réalisation et évaluation du projet de formation professionnelle et des objectifs d'apprentissage du "contrat pédagogique tripartite"
- Analyse de situations complexes
- Conception, réalisation et évaluation d'un projet d'intervention
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

Méthodes de formation partie "terrain"

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur-formatrice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes

Contenu partie "intégration"

- Préparation des objectifs d'apprentissage pour la période de formation pratique No 2
- Apports sur la conduite d'un projet d'intervention
- Atelier d'écriture
- Analyses de pratiques professionnelles

Méthodes d'enseignement partie "intégration" : ateliers et cours.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

Modalités d'évaluation et de validation partie "terrain" (cf lignes directrices pour la formation pratique en travail social, version septembre 2012").

Préalable à la période de formation pratique

Pour les démarches administratives pour l'accès à une place de formation pratique No 2, l'étudiant-e doit respecter les étapes de la procédure comme il-elle s'y est engagé-e par sa signature.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces étapes empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de la commission de formation pratique en concertation avec le ou la responsable du module..

Durant la formation pratique :

- Au minimum 85 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique
- Signature du contrat tripartite pédagogique
- Rapport écrit de l'étudiant-e
- Bilan écrit du-de la praticien-ne formateur-formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur-formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation).

Modalités d'évaluation et de validation partie "Intégration"

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absence à un cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail supplémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, à valider par son ou sa RPF. En cas de non validation du travail complémentaire et/ou en cas d'absences trop fréquentes, la validation de la partie intégration peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF et le ou la responsable du module.

Les consignes et les critères d'évaluation seront communiqués au plus tard lors de la première séance de la partie "intégration" du 5ème semestre.

L'étudiant-e à plein temps et à temps partiel a la possibilité d'acquérir un acquis dans la partie "intégration" jusqu'à la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain".

Modalité de répétition

L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 2 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration", art. 23, al. 3 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). Pour les formes d'études à plein temps, la répétition de la partie "terrain" a lieu au semestre de printemps suivant (semestre 8).

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

7 Modalités de remédiation *

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> remédiation possible | <input type="checkbox"/> remédiation possible |
| <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous) |

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2. Les 20h de supervision pédagogique doivent être attestées pour l'accréditation du module MFP2.

9 Bibliographie

Boutinet, J.P. (1993). Psychologie des conduites à projet. Paris : Presses universitaires de France;
Gacoïn, D. (2010). *Conduire des projets en action sociale*. Paris : Dunod.
L'inédit du projet (2002). Empan, 45;
Le Boterf, G. (2011). *Ingénierie et évaluation des compétences*. Paris : Eyrolles.
Noce, T. & Paradowski, P. (2005). *Elaborer un projet, guide stratégique : de l'intention à l'action*. Lyon : Chronique Sociale.

10 Enseignant-e-s

Cambi Enrico
Coste Groenendijk Florence
Delessert Yves
Guadagnini Sophie
Hofstetter Christine
Huc Denis
Lavanchy Nicole
Mercier Nathalie
Trilles Malgorzata
Warynski Danièle
Wohlhauser Valérie

Responsable de module *

Danièle Warynski

Descriptif validé le *

23 février 2021

Descriptif validé par *

Alain Barbosa, coresponsable de filière